

■ **Karl Steiner Immeubles SA**, succursale à Genève, étude et exécution de tous travaux de construction, etc. entreprise ayant son siège à Zurich (FOSC du 03.04.2001, p. 2475). Nouvelle raison sociale du siège principal: 'Karl Steiner AG (Karl Steiner SA) (Karl Steiner Ltd)'; par conséquent, la raison de commerce de la succursale devient: **Karl Steiner SA**. Les pouvoirs de Baumann Heinrich sont radiés. La procuration de Spicher Monique-Anne est radiée. Gmünder Peter, de et à Thalwil, directeur, signe collectivement à deux. Signature collective à deux, limitée aux affaires de la succursale, a été conférée à Simonato Alberto, d'Italie, à Lausanne, sous-directeur. Procuration collective à deux, limitée aux affaires de la succursale, a été conférée à Ayer Frédéric, de Nyon, à Gland, Baccini Andrea, du Lieu, à Morges, Cadoch Delmar Yves, de et à Lausanne, Chabloz Jacques, de Châteaux-d'Oex, à Saint-Prex, Dubouloz Gérard, de France, à Divonne-les-Bains, F, Duckert Bertrand, de et à Genève, Maurer Claude, de Bleiken, à Ville-la-Grand, F, Rossi Mario, de Brissago, à Genève, Tourmafol Jean-Pierre, de France, à Saint-Julien-en-Genevois, F, et Voyame Christophe, de Bassecourt, à Lausanne.

Journal no 2673 du 07.03.2002
(00381994 / CH-660.0.161.981-0)